



1^{er} novembre 2019

(19-7360)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**MISE À JOUR DES CERTIFICATS ET DES PERMIS ÉLECTRONIQUES DÉLIVRÉS
PAR L'AUTORITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES D'ABOU DHABI (ADAFSA)**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉMIRATS ARABES UNIS

La communication ci-après, reçue le 13 octobre 2019, est distribuée à la demande de la délégation des Émirats arabes unis.

1. La Loi n° 7 de 2019 portant établissement de l'Autorité de l'agriculture et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'Abou Dhabi (ADAFSA) dispose que l'Autorité est l'autorité locale chargée de l'agriculture, de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la sécurité alimentaire et de la biosécurité dans l'Émirat d'Abou Dhabi. Elle vise à favoriser le développement durable dans les secteurs de l'agriculture, de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la préservation des végétaux et de la protection de la sécurité des animaux, améliorant ainsi la biosécurité et contribuant à la sécurité alimentaire.

2. Il est possible de vérifier la validité des certificats et des permis délivrés par l'ADAFSA sur le site Web de l'organisme: "<http://www.adafsa.gov.ae/english/eservices/pages/certificate-validation.aspx>".

3. Les formulaires de certificats portant le logo de l'ADAFSA sont notamment les suivants:

- certificats de validité des exportations de produits alimentaires (pour les établissements de restauration);
 - certificats de validité des exportations de produits alimentaires (pour chaque expédition);
 - certificats de validité des exportations de produits alimentaires vers les pays du Conseil de coopération du Golfe (pour les établissements de restauration).
-